



Appel à projets FAVA-Multi 2023 « Education Thérapeutique du Patient »

La filière de santé maladies rares FAVA-Multi lance son appel à projets « ETP ». La **date butoir** pour nous proposer vos projets est **le 14 avril 2023 à 21h**.

1. Cadre de l'appel à projet

Le présent appel à projet vise à financer du matériel ou des temps de personnel pour :

- La création de programme ETP
- L'actualisation de programme ETP
- Le déploiement de programmes ETP déjà existants des régions où ils n'existent pas.

2. Critères d'admissibilité des projets

Cet appel à projets est exclusivement dédié aux **centres de compétences et de référence de la filière** afin de rémunérer du matériel et/ou du personnel.

3. Modalités de candidature

Un même centre ne pourra proposer qu'un seul projet dans le cadre de cet appel.

Les porteurs de projet devront remplir le **dossier joint** à ce règlement décrivant le projet proposé (composition de l'équipe, objectifs pédagogiques...), les besoins nécessaires et le calendrier prévisionnel.

Les dossiers devront être envoyés par mail avant le 14 avril 2023 à 21h aux adresses mails suivantes : julie.chassagne@aphp.fr et secretariat.favamulti@aphp.fr

4. Sélection des projets

L'appel à projet « ETP » sera clos le 14 avril 2023 à 21h.

Les dossiers reçus feront l'objet d'un examen attentif et d'un accusé de réception. Aucun dossier incomplet ou reçu après la date du 14 avril 2023 à 21h ne sera examiné.

Le comité de pilotage de la filière composé de médecins des centres de référence et de certains centres de compétences de la filière, de représentants de laboratoires et de

représentants des associations de patients concernées analysera la pertinence des projets soumis.

La sélection des projets se déroulera en trois étapes :

- Etape de recevabilité :
 - ✓ Les dossiers doivent être complets et reçus dans les délais.
 - ✓ Les porteurs de projet ne peuvent pas déposer plus d'un dossier à cet appel à projet.
- Etape d'éligibilité :
 - ✓ Les programmes ETP doivent concerner les maladies rares prises en charge par la filière uniquement.
 - ✓ Les critères d'évaluation pris en considération seront :
 1. **La faisabilité** : garantir l'adéquation entre les moyens techniques et financiers, les compétences, le calendrier et la réalisation du projet
 2. **La temporalité** : prévoir une mise en œuvre du projet dans un délai raisonnable
 3. **La pertinence du projet**
- Etape finale :
 - ✓ La décision de soutien des projets et d'attribution des fonds sera prise par le Comité de pilotage de la filière FAVA-Multi.

5. Financement

L'enveloppe globale de cet appel à projet est de 200 000€ (à partager avec l'AAP PNDS).

Le financement se fera, en fonction des besoins, par achat du matériel directement par la filière ou par convention signée avec un établissement. Dans le cadre de cette convention l'établissement devra s'engager à utiliser le financement exclusivement dans le cadre du projet du centre et adresser un bilan de l'utilisation de la contribution.

6. Suivi de la réalisation du projet

Pour s'assurer de la bonne réalisation du projet, les promoteurs des programmes sélectionnés devront indiquer un calendrier prévisionnel de dépôt à l'ARS du programme ETP et de début des sessions du programme ETP. Le centre promoteur devra envoyer la preuve de dépôt à l'ARS à la filière et l'informer des dates effectives des premières sessions du programme.